

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-La-Loire-preavis-de-greve,4202.html>



# Pays de La Loire : préavis de grève

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

A Monsieur le Directeur Général [DGER](#) 1, ter Avenue de Lowendal 75007 PARIS

Le préavis en pdf

Paris le 30 juin 2016

Objet : De pot de préavis de grève reconductible en région Pays de la Loire

Monsieur Le Directeur Général ;

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) et le SYAC [CGT](#) déposent, à la demande des Personnels des [EPLEFPA](#) de la région des Pays de la Loire, un préavis de grève pour la semaine allant du jeudi 1er septembre 2016, jour de la rentrée, au jeudi 8 septembre.

Les conditions, aujourd'hui connues, de la rentrée 2016 sont pour les agents du Service Public, les personnels des EPLEFPA, les apprenants, les parents de la région des Pays de la Loire inacceptables.

Le manque de moyen rend le Service Public exsangue et ne lui permet plus de fonctionner.

Ce manque de moyens se traduit par une incapacité à accueillir dans plusieurs établissements (CHATEAU GONTIER, LA ROCHE SUR YON...) les élèves redoublants alors que le redoublement est de droit.

Ce manque de moyens se traduit par une incapacité à accueillir dans plusieurs établissements (LAVAL, ROUILLON LUCON PETRE...) des élèves qui en font la demande tant dans la filière générale que dans la filière technologique ou professionnelle alors que l'accès au Service Public d'éducation est un droit.

Ce manque de moyens se traduit, malgré l'augmentation constante des effectifs d'élèves et d'internes dans plusieurs établissements (ROUILLON...), par une stagnation du nombre d'assistants d'éducation affectés dans les EPLEFPA de la région des Pays de la Loire entraînant des menaces réelles pour la sécurité de ces jeunes, alors que la sécurité est un droit.

Ce manque de moyens se traduit aussi par une absence persistante de financement pour la moindre option facultative dans la région, alors que ces options sont facultatives pour les élèves et en aucun cas pour les établissements et que l'accès à un enseignement de qualité est un droit.

Ce manque de moyens se traduit par le refus d'obtenir des personnels de santé dans tous les établissements de la région (notamment au lycée du Grand Blotterreau) alors que la santé de l'élève est un droit.

Ne doutant pas de l'attention que vos services sauront porter à cette situation qui ne saurait perdurer davantage. Le SNETAP-FSU, [SUD-RURAL](#) Equipement le [SYAC-CGT](#) demandent donc que les moyens nécessaires à l'application du droit soient attribués à la région Pays de la Loire afin que les missions du Service Public puissent être remplies. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Frederic Chassagnette, Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU